

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quatorze, le 22 avril, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon - Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson- Lavilledieu, sous la présidence de M. Roger LAROUQUIE.

Date de convocation : 15 avril 2014

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	59
Votants :	61
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

PRÉSENTS :

Titulaires :

Didier CLERJOUX, Claude de FLEURIEU, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLÉ, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Yves MOREAU, Nadine ÉLOI, Roland MOULINIER, Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET, Régine ANGLARD, Pierre DELMON, Bernard BEAUDRY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER, Isabelle DUPUY, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants :

Joël LACABANNE représente Dominique DURUY, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS Titulaires : Dominique DURUY, Camille GÉRAUD, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU donne pouvoir à Bernard BEAUDRY.

SECRÉTAIRE : M. Didier CLERJOUX

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Élection du Président

En application de l'article L 5211-9 du CGCT, la séance au cours de laquelle est élu le Président de la Communauté est présidée par le plus âgé des membres du nouveau Conseil Communautaire jusqu'à l'élection du nouveau président.

Conformément à l'article L. 2122-8 du CGCT, Monsieur Roger LAROUQUIE, doyen d'âge des membres du Conseil Communautaire a pris la présidence Il constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L5211-1 du CGCT est remplie.

Il invite ensuite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président. Il rappelle qu'en application de l'article L5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin

secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a procédé à l'appel à candidature.

Deux membres du Conseil Communautaire ont fait acte de candidature :

M. Serge EYMARD

M. Dominique BOUSQUET

Suite à cela, il a invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque délégué à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	61
Suffrages exprimés :	61
Bulletin blanc :	1
Majorité absolue :	31

Ont obtenu :

Monsieur Dominique BOUSQUET : **33 voix**

Monsieur Serge EYMARD : **27 voix**

Monsieur Dominique BOUSQUET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Certifié exécutoire

le :

Reçu en Sous-Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

Fait et délibéré au siège les jours,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à

TERRASSON-LAVILLEDIEU

le 23 avril 2014.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.